

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	9

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Date d'affichage :
30 Mars 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin, Cédric Chardon

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin

Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

20h10 : Arrivée d'Amélie Legendre qui prend part aux débats et aux délibérations

2025-14 : BILAN FINANCIER 2024 DE LA CANTINE MUTUALISEE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

Le 27 février dernier, les communes de Jublains, Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour faire le bilan financier 2024 de la mutualisation de la cantine.

Le bilan financier 2024 révèle un coût global de 128 704,45 €. Ce qui représente une contribution annuelle de 44 141 € pour Grazay et 32 750 € pour La Chapelle au Riboul.

La commune de Grazay a réglé à la commune de Jublains la somme de 44 117,49 € pour l'année 2024. Il reste donc à régler la somme de 23,79 €.

La commune de La Chapelle au Riboul a réglé à la commune de Jublains la somme de 28 397,76 € et a eu à sa charge la somme de 2 343,16 € pour l'année 2024. Il reste donc à régler la somme de 2 009,30 €.

Les trois communes se sont mises d'accord pour que la régularisation soit faite

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'adopter cette proposition ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants aux communes de Grazay (23,79 €) et La Chapelle au Riboul (2 009,30 €).**

Fait et délibéré le 20 Mars 2025


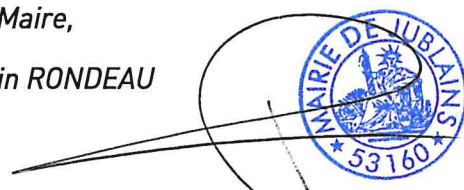
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Date d'affichage :
30 Mars 2025

De la Commune de Jublains,

L'an deux mil vingt-cinq

Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin

Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

20h15 : Arrivée de Pierrick Tranchevent qui prend part aux débats et aux délibérations

2025-15 : CONTRIBUTION 2025 DE LA CANTINE MUTUALISEE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

Le 27 février dernier, les communes de Jublains, Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour présenter le coût prévisionnel 2025 de la cantine mutualisée.

Le coût prévisionnel 2025 s'élève à 134 503,96 €. Ce qui représente une contribution prévisionnelle annuelle de 45 004 € pour Grazay (soit 3 750,33 € par mois) et 32 518 € pour La Chapelle au Riboul (soit 2 709,83 € par mois).

Il est donc demandé aux communes de régler cette nouvelle contribution à compter du mois d'Avril 2025.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *D'adopter cette proposition ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres mensuels aux communes de Grazay et La Chapelle au Riboul.*

Fait et délibéré le 20 Mars 2025


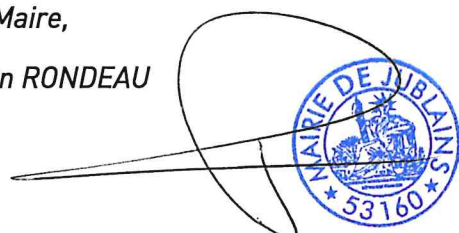
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Date d'affichage :
30 Mars 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin
Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-16 : AFFECTATION DU RESULTAT a) Budget commune

Le compte administratif 2024 présente un excédent d'investissement de 25 486,58 € et un excédent de fonctionnement de 71 155,21 €.

Section investissement	
Déficit au budget 2024	73 752,02 €
Résultat investissement 2024	25 486,58 €
Déficit au budget 2025	48 265,44 €
Section fonctionnement	
Excédent au budget 2024	160 072,93 €
Résultat fonctionnement 2024	71 155,21 €
Excédent au budget 2025 avant affectation obligatoire	231 228,14 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2025	-48 265,44 €
Excédent au budget 2025 après affectation obligatoire	182 962,70 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De reporter le déficit d'investissement au 001 « Déficit antérieur reporté » pour la somme de 48 265,44 € en section d'investissement dépenses ;
- De porter la somme de 48 265,44 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement recettes ;
- De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 182 962,70 € en section de fonctionnement recettes.

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation :

13 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Date d'affichage :

30 Mars 2025

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin

Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-16 : AFFECTATION DU RESULTAT

b) Budget assainissement

Le compte administratif 2024 présente un déficit d'investissement de 3 910,85 € et un excédent de fonctionnement de 4 148,93 €.

Section investissement	
Excédent au budget 2024	20 978,27 €
Résultat investissement 2024	-3 910,85 €
Excédent au budget 2025	17 067,42 €
Section fonctionnement	
Excédent au budget 2024	32 381,57 €
Résultat fonctionnement 2024	4 148,93 €
Excédent au budget 2025 avant affectation obligatoire	36 530,50 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2025	0,00 €
Excédent au budget 2025 après affectation obligatoire	36 530,50 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De reporter l'excédent d'investissement au 001 « Excédent antérieur reporté » pour la somme de 17 067,42 € en section d'investissement recettes ;
- De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 36 530,50 € en section de fonctionnement recettes.

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

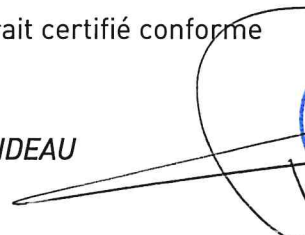
Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Date d'affichage :
30 Mars 2025

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin
Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-17 : VOTE DES TAUX 2025

Pour rappel, il avait été évoqué d'augmenter les taux progressivement tous les ans plutôt qu'une hausse importante dans plusieurs années.

Nous vous proposons plusieurs simulations pour le vote des taux : un maintien des taux, une augmentation de 1 % et une augmentation de 2 % du taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation.

Maintien du taux

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Taux 2024	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,07	236 523	+ 5 022
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	36,28	102 926	+ 1 727
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,05	18 966	-2 902
		Total	354 557		Total	358 404	+ 3 847

Augmentation du taux de 1 %

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Hausse de 1 %	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,53	238 885	+ 7 384
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	36,64	103 948	+ 2 749
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,21	19 144	-2 713
	Total		354 557		Total	361 977	+ 7 420

Augmentation du taux de 2 %

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Hausse de 2 %	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,99	241 247	+ 9 746
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	37,01	104 997	+ 3 798
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,37	19 333	-2 524
	Total		354 557		Total	365 577	+ 11 020

Après délibérations et à la majorité, le Conseil Municipal valide les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,53 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,64 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 16,21 %.

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

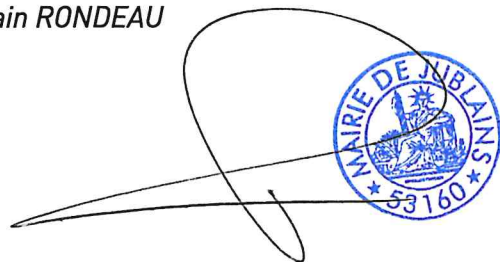
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN


REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Date d'affichage :
30 Mars 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin
Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 A) BUDGET COMMUNE

Avant la présentation du budget, il a été présenté au conseil municipal le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025.

Commune	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	624 415,68	624 415,68	956 870,80	956 870,80

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs du personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 % ;
- Investissement : 7,50 %

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *De voter le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs au dépenses du personnel, dans les limites suivantes :*
 - *Fonctionnement : 7,50 % ;*
 - *Investissement : 7,50 %.*

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

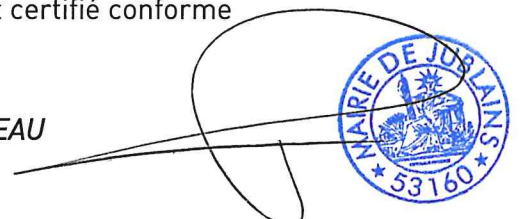
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Date d'affichage :
30 Mars 2025

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin
Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 B) BUDGET ASSAINISSEMENT

Assainissement	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	49 746,51	49 746,51	61 079,09	61 079,09

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

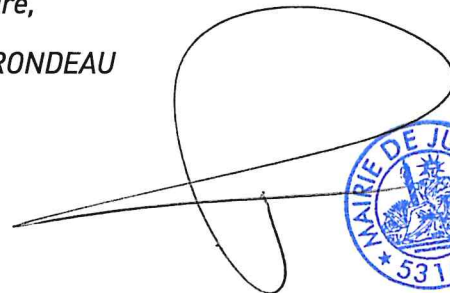
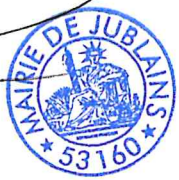
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Date de la convocation :
13 Mars 2025

Date d'affichage :
30 Mars 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 20 Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Astrid Fraudin Cédric Chardron

Absents : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Ophélie Breton, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Astrid Fraudin
Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau

2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 C) BUDGET LOTISSEMENT

Lotissement	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	209 990,14	209 990,14	209 995,14	209 995,14

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Fait et délibéré le 20 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Astrid FRAUDIN